



REGLEMENT

Biennale COULEUR & FORME 16 au 24 MARS 2019

Salle Georges Brassens - 100 rue Jules Rein - 78600 - Le Mesnil-le-Roi

- ✳ **INSCRIPTION AVANT LE** : **MARDI 5 FEVRIER 2019.**
(aucune inscription ne sera acceptée au delà de cette date.)
- ✳ **Accrochage** : 40 € pour les Artistes non adhérents.
20 € pour les Adhérents du Club.
- ✳ **Vente** : Toute oeuvre est disponible à la vente. Un don de 15% est retenu par l'Association.
- ✳ **Assurance** : Le Club Artistique souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée du Salon mais décline toute responsabilité pour risque de vol, incendie, avaries ou cas de force majeure. L'Artiste peut contracter une assurance personnelle s'il le désire.
- ✳ Aucun **remboursement** ne sera effectué pour tout Artiste ne se présentant pas au dépôt des oeuvres du mardi 5 février 2019.
- ✳ **Permanences** : Les Artistes devront assurer une présence selon le planning présenté lors du dépôt des oeuvres.

A - OEUVRES MURALES :

THEME exclusif de l'Exposition : DIPTYQUE et/ou TRIPTYQUE.

2 tableaux (diptyque) ou 3 tableaux (triptyque) formant une même unité picturale dans leur composition, leur traitement et leur harmonie de couleur ET pouvant être séparées en tant qu'oeuvre indépendante et unique (refus des toiles coupées en 2 tableaux).

Format maximal du diptyque ou triptyque : 2m30.

PRESENTATION DES OEUVRES :

Seules les oeuvres originales seront acceptées (ni copies, ni plagias).

Chaque oeuvre devra porter, au dos, son titre, **son ordre d'accrochage de gauche à droite ou de haut en bas, le nom et l'adresse de l'Artiste.**

Un moyen d'accrochage solide devra être fourni : **piton et ficelle.**

Seuls seront acceptés les encadrements discrets : cache-clous ou clous et tranches peintes, baguettes plates, cadre américain.

Les encadrements sous-verre doivent être de bonne qualité : **toute oeuvre trop fragile sera refusée.**

ASSOCIATION LOI 1901

Club Artistique – Centre André Malraux – 10, rue des Grands Champs – 78600 Le Mesnil-le-Roi
clubartmesnileroi@gmail.com – www.clubartistiquedumesnil.fr



B - SCULPTURES :

Sélection de 1 à 3 oeuvres sur photos prises sous plusieurs angles avec descriptif de sa matière et ses dimensions.

Les sculpteurs fourniront les socles adaptés noirs ou blancs, sobres et stables.

DEPÔT DES OEUVRES :

- ✱**MURALES** : Mardi 12 Mars 2019 de 10h à 16h.
Salle du BAS Centre Georges Brassens.
- ✱**SCULPTURALES** : Jeudi 14 Mars 2019 de 13h30 à 17h
GRANDE Salle Centre Georges Brassens.

JURY :

Toutes les oeuvres sont soumises au Jury composé de peintres reconnus, extérieurs au Club Artistique du Mesnil. Ils officient séparément afin d'éviter toute influence par l'un d'entre eux.

Le Jury rendra sa décision sans avoir à la justifier et sans appel.

Sa décision vous sera communiquée par courriel le Mercredi 13 Mars 2019.

PRIX : REMIS remis lors du VERNISSAGE - Prix Public, 24 Mars 2019.

- 1 - Club Artistique
- 2 - Mesnil-le-Roi
- 3 - Maisons-Laffitte
- 4 - Public.

RETRAIT DES OEUVRES :

Le Dimanche 24 Mars à partir de 18h30 impérativement. Pour tout retard, il sera demandé 15 € par jour, de frais de garde et de manutention.

Les refusés seront retirés pendant le salon, lors des permanences.

DATES A RETENIR

- LIMITE INSCRIPTION : Mardi 5 Février 2019.
- DEPÔT DES OEUVRES : Mardi 12 Mars 2019 - 10h à 16h.
- DEPÔT DES SCULPTURES : Jeudi 14 Mars 2019 - 13h30 à 17h.
- VERNISSAGE : Samedi 16 Mars 2019 - 11h30.
- RETRAIT DES OEUVRES : ... Dimanche 24 Mars 2019 à 18h30.

CONTACT : clubartmesnilleroi@gmail.com - www.clubartistiquedumesnil.fr